

Réévaluation ICP majorée : il faudra patienter !!!

Lors du CSA Ministériel de ce jour figurait à l'ordre du jour la présentation du budget du ministère de la justice 2025. Pas de grosses surprises à l'horizon, c'est le budget du gouvernement Barnier et défendu par l'ex-Garde des Sceaux Migaud qui figure dans la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 publiée au Journal Officiel.

Après une présentation succincte de ce budget pour le ministère de la justice et de ses différentes directions (services judiciaires, administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse, **La CGT Pénitentiaire** estime que ce budget est encore insuffisant pour un état de droit tel que la France et pour sa Justice.

En janvier dernier, **La CGT Pénitentiaire** alertait le Garde des Sceaux, Gérald Darmanin, puis la Secrétaire Générale du ministère de la Justice, sur l'importance des revalorisations indemnitaires pour l'ensemble des personnels du ministère. Elle revendiquait une nouvelle fois la fin de la division par 2 du montant de l'IFSE des corps communs exerçant au sein de l'administration pénitentiaire.

La CGT Pénitentiaire soulevait également ses craintes sur le montant de l'ICP pour les personnels de surveillance exerçant des fonctions particulières et donc des responsabilités. On parle bien évidemment de l'ICP majorée.

La CGT Pénitentiaire questionnait donc la DAP sur ce sujet pour savoir si une réévaluation était prévue pour 2025.

La DAP nous indique que ce n'est pas prévu. Les montants de référence de l'ICP ont été revus à la hausse lors de la réforme de 2022 et la fusion des grades. A savoir :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CEA	1 610 €	1 785 €	1 869 €	2 524 €	3 179 €	3 835 €

Voici ce qui attend les collègues exerçant des fonctions particulières en prenant des exemples :

	2023	2024	2025	2026
Surveillant/Brigadier	1 869 €	2 524 €	3 179 €	3 835 €
Brigadier-chef Expertise		2 524 €	3 179 €	3 835 €
Brigadier-chef Encadrement	2 820 €	2 820 €	3 179 €	3 835 €

En conclusion, jusqu'à fin 2026, très peu de fonctions bénéficieront de l'ICP majorée.